

VOTRE LOGEMENT



LE MAGAZINE DE CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT - # 58 - NOVEMBRE 2020

ÎLOT COURTILLE À CHARTRES 30 LOGEMENTS EN CENTRE-VILLE

**MAINTIEN À DOMICILE
DES LOGEMENTS DISPONIBLES
EN RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE**

Dans ce numéro : la présentation du nouveau Conseil d'Administration de l'Office.

ÉDITO

Chers amis,

En cette période incertaine, jamais votre chez vous n'aura été si important. A tout âge et pour toutes nos conditions, être bien chez soi est un impératif.

C'est pourquoi vous trouverez dans ce journal toutes les constructions neuves qui ont abouti.

Des projets bien engagés ont su émerger de terre, et ces logements offriront à leurs locataires des conditions de vie idéales.

Nous n'oublions pas nos aînés, surtout dans ce moment si particulier. Ils ont besoin d'être entourés, et c'est pourquoi nous avons voulu leur construire des résidences intergénérationnelles. Et nous restons sans cesse à leur écoute : aucun senior ne doit rester isolé.

Et nous allons continuer : vous trouverez dans ce numéro les engagements de la nouvelle équipe de Chartres Métropole Habitat pour les six années à venir. Démarche qualité, rénovation thermique, loyers modérés, charges maîtrisées, accession à la propriété, et encore la construction de 715 logements supplémentaires... pour vous, nous sommes motivés.

Vous nous avez élus en mars ou en juin dernier, nous sommes maintenant au travail.

Nous demeurons à votre écoute.
Prenez soin de vous !

Jean-Pierre Gorges
Président
de Chartres Métropole Habitat

SOMMAIRE

Magazine de **CHARTRES**
MÉTROPOLE HABITAT,

Directrice de la publication :
Élisabeth Fromont.

Rédaction, photos, mise en page : Sylvie Babel.
s.babel@chartres-habitat.com

Impression :
Imprimerie Chauveau,
Dépôt légal à parution,
n° ISSN : 1635-8139.

Chartres Métropole Habitat
23 rue des Bas Bourgs
CS 20 137
28 008 Chartres CEDEX.
Tél. 02 37 25 65 25.

Guichet Unique Ville de
Chartres - 32-34 boulevard
Chasles à Chartres
(sur rendez-vous)
Tél. 02 37 25 26 01.

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

chartresmetropolehabitat.com

3 GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUEVÉ

5 ORIENTATIONS/TRANSPARENCE

2020-2025 : QUELS ENGAGEMENTS POUR
LES SIX ANNÉES À VENIR

7 LA VIE DES QUARTIERS

DU NEUF POUR BEL AIR

8 MAINTIEN À DOMICILE

DES LOGEMENTS DISPONIBLES
EN RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

10 LOGEMENTS NEUFS

AU CLOS IRIS : 6 APPARTEMENTS NEUFS
17 PAVILLONS RUE DU SOUVENIR FRANÇAIS
ÎLOT COURVILLE : 30 LOGEMENTS EN
CENTRE-VILLE

13 DANS L'AGGLOMÉRATION

15 LOGEMENTS LOCATIFS POUR CLÉVILLIERS

8 PAVILLONS LIVRÉS À BAILLEAU L'ÉVÊQUE

14 RENOUVELLEMENT URBAIN

LES CLOS POURSUIVENT LEUR RENOUVEAU

15 EN DIRECT AVEC VOUS

RÉPONDEZ À L'ENQUÊTE SLS

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR S'ACQUITTER
DU LOYER

L'INTERDICTION DE SOUS LOUER
SON LOGEMENT

UNE AMENDE FORFAITAIRE POUR OCCUPATION
ILLICITE DES HALLS

16 NUMÉROS UTILES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST RENOUVELÉ

Suite aux élections municipales et communautaires, le Conseil d'Administration de Chartres Métropole Habitat est renouvelé. Cette instance est composée de 27 membres :

- 6 membres issus du Conseil Communautaire de Chartres Métropole;
- 9 membres choisis en tant que personnes qualifiées;
- 2 personnes représentant des associations d'insertion;
- 1 membre représentant l'Union Départementale des Associations Familiales;
- 1 membre représentant la Caisse d'Allocations Familiales du département;
- 1 membre désigné par des associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction;
- 2 personnes désignées par des organisations syndicales;
- 5 représentants des locataires.

Cette instance a été installée dans ses fonctions le 9 septembre dernier. Les membres se réunissent à raison d'une fois par mois pour fixer et valider la politique générale de l'Office, approuver par exemple le budget prévisionnel, voter l'évolution des loyers, la mise en œuvre des chantiers de constructions ou de réhabilitation de logements, etc. Parmi eux, ont aussi été désignés les membres de la Commission d'Appel d'Offres qui examine les candidatures et les offres reçues pour la passation des marchés ainsi que les membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation de Logements.

6 membres issus du Conseil Communautaire



Jean-Pierre Gorges
Président



Élisabeth Fromont
Vice-présidente



Franck Masselus
(Vice-président de l'agglomération délégué aux finances et prospective)



Florent Gauthier
(maire de Lucé)



Michèle Bonthoux
(maire de Mainvilliers)



Guillaume Bonnet
(conseiller communautaire)

9 personnes qualifiées



Marina Mauclaire
(Caisse des Dépôts et Consignations)



Dominique Dutarte
(adjointe au maire de Chartres)



Patrick Rousseau
(Caisse d'Épargne Loire Centre)



Lucie M'Faddel (conseillère municipale Chartres)



Geneviève Cressan (conseillère municipale Chartres)



Pierre Mayinda (personne qualifiée)

1 représentant de l'UDAF



Jean-Luc Anquetil



Henri Herrera (personne qualifiée)



Janine Milon (personne qualifiée)



Philippe Praud (personne qualifiée)

1 représentant de la CAF



Séverine Lévy

5 représentants de locataires



Maurice Bacle (CNL)



Josiane Rosset (CNL)

1 membre désigné par les organismes collecteurs



Thierry Repellin



Annie Marc (CNL)



Malika Assri Setti (Familles de France)



Joël Friche (Familles de France)

2 membres désignés par les organisations syndicales



Stéphane Gaudemer (CGT)

2 représentants d'associations dans le domaine de l'insertion



Thérèse Saba (Secours catholique)



Claude Vallée (Habitat et Humanisme)



Laurence Perrineau (CFDT)

2020-2025 : QUELS ENGAGEMENTS POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR ?

Chartres Métropole Habitat s'est engagé dans le cadre de son Débat annuel d'Orientations Budgétaires 2020, mais aussi au travers de conventions établies avec l'État (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, Convention d'Utilité Sociale) à produire, d'ici 2025, une offre très importante de logements neufs, à maintenir sa qualité de services auprès des locataires, à renforcer ses actions auprès des seniors et à favoriser l'accèsion à la propriété. Revue de détails.

PRODUIRE 715 LOGEMENTS

Chartres Métropole Habitat s'est engagé à produire 715 nouveaux logements de 2020 à 2025.

Parmi eux, 355 sont programmés dans le cadre de la reconstitution de l'offre liée au renouvellement du quartier de Beaulieu/Les Clos. À ceux-là, s'ajouteront 360 logements à construire à Chartres et dans son agglomération, et en cœur de village de communes rurales.

Constructions livrées en 2020

- ♦ Bailleau l'Evêque: 8 logements
- ♦ Quartier de Bel Air: 14 pavillons
- ♦ Domaine de La Croix Jumelin: 40 appartements
- ♦ La Courtille: 30 appartements
- ♦ Clévilliers: 15 pavillons

Constructions qui seront livrées en 2021

- ♦ Rue de La Madeleine: 23 appartements
- ♦ Mignières: 14 logements individuels et collectifs
- ♦ Jouy: 8 logements
- ♦ Avenue Coriolan à Lucé: 48 appartements



Constructions qui seront livrées en 2022

- ♦ Avenue Marcel Proust à Lèves: 4 appartements
- ♦ Rue Gabriel Péri à Chartres: 19 appartements

Poursuivre la mutation du quartier des Clos



La phase 2 du programme de renouvellement urbain prévoit 410 démolitions et la construction/acquisition d'autant de logements.

D'ores et déjà 340 logements ont été déconstruits :

- 1 au 7 et du 9 à 11 rue du Chemin Doux,
- 2 et 4 rue des Blottes,
- 1 à 7 rue Louis Lumière,
- 1 à 11 Lavoisier,
- 1 et 3 rue Lebon,
- 2 à 8 rue Ampère,
- 2 à 6 rue Pierre et Marie Curie.

70 autres logements, situés du 1 au 13 rue Pierre et Marie Curie seront démolis d'ici la fin de l'année. Chaque locataire s'est donc vu proposer un nouveau bail dans un autre logement.

L'offre locative est, quant à elle, en cours de reconstruction (un logement étant reconstruit pour chaque logement détruit) avec **55 logements livrés en 2020 et 2021** dans le cadre de ce renouvellement urbain et la construction de **355 autres logements à l'étude** à Chartres et dans son agglomération.

ORIENTATIONS/TRANSPARENCE

Renouveler les quartiers de Rechèvres et de Bel Air

Les démolitions et reconstructions vont se poursuivre sur le secteur de Rechèvres 200. 63 logements seront aussi supprimés à Bel Air dans les prochaines années et remplacés par des pavillons et petits collectifs.

Un nouveau confort vous sera ainsi apporté.

DES LOYERS TOUJOURS MODÉRÉS

Les logements mis en locations par Chartres Métropole Habitat sont réalisés selon un barème de financement PLAI, PLUS et PLS.

•PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion): il est destiné à un public à très faibles ressources et quelquefois en difficulté d'insertion. Le loyer plafond est inférieur à celui du PLUS, il est de 4,72 € par m² de surface utile. L'APL est déductible.

•PLUS (Prêt Locatif à Usage Social): c'est la base du logement aidé. Chartres Métropole Habitat finance la quasi-totalité de ses logements en PLUS. Le loyer plafond est de 5,32 € par m² de surface utile, l'APL est déductible.

•PLS (Prêt Locatif Social): Son loyer plafond est de 8,99 € par m² de surface utile et les conditions de ressources pour y accéder sont plus élevées. L'APL est déductible.

RÉNOVATION THERMIQUE ET ACCESSIBILITÉ : DEUX AXES D'AMÉLIORATION

Chartes Métropole Habitat a mené une politique volontariste d'amélioration de son patrimoine ces dernières années. L'Office a finalisé en 2019 et début 2020 la réhabilitation thermique de 163 logements, 10 autres logements sont en cours de travaux.

Une enveloppe de 420 000 € est par ailleurs prévue pour le gros entretien. Ce montant intègre des interventions spécifiques pour faciliter l'accessibilité des Personnes à

Mobilité Réduite au travers d'aménagements des parties communes (éclairage, chemineaux, rampes d'accès) et d'interventions dans les logements favorisant le maintien à domicile (remplacement de baignoire par des douches, wc surélevés, motorisation de volets, barres de maintien).

Conformément à la législation en vigueur 20 % les logements neufs seront dorénavant aux normes d'accès aux Personnes à Mobilité Réduite et 100 % des nouveaux logements seront équipés de douches accessibles de plain-pied.



DÉMARCHE QUALITÉ : L'OFFICE À VOS CÔTÉS

Chartres Métropole Habitat s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de qualité de services rendus.

Celle-ci se concrétise par :
•un service de proximité et la présence d'employés sur le terrain ;

•l'accompagnement social des locataires en difficultés ;

•l'accompagnement des grands seniors,

•un service d'astreinte, des contrats d'entretien multiservices ;

•des engagements (chartes de qualité mises en place), un parcours résidentiel accessible grâce à une politique de vente active.

Tous les deux ans l'Office mène par ailleurs une enquête de satisfaction afin d'évaluer la qualité du service rendu et apporter des réponses lorsque des manquements sont mis en évidence.

L'Office s'engage à maintenir cette qualité de services à vos côtés. Un renforcement des actions auprès des seniors et la programmation de réunions mensuelles "à la rencontre des locataires" sont aussi à l'étude.



CONTINUER DE FACILITER VOTRE ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Chartres Métropole Habitat va poursuivre son objectif de ventes d'une soixantaine de logements par an.

Avec l'accession sociale à la propriété l'Office propose un véritable parcours résidentiel aux résidents de son parc.

Les candidats sont accompagnés dans toutes leurs démarches par notre équipe de négociateurs immobiliers. Un abattement de 10 % est appliqué d'office sur le prix de vente auprès des locataires de Chartres Métropole Habitat, puis 3 % par année de présence continue dans le parc immobilier dans la limite d'un prix plancher. (Conditions sous réserve des délibérations en vigueur)

CHARTRES : DU NEUF POUR BEL AIR!



Les dix pavillons et quatre appartements ont été livrés à Bel Air. Toiture à deux pentes, façades aux tons naturels, un positionnement en raquette autour d'une allée centrale, 24 places de stationnement (dont 14 sous abri voiture): voilà de beaux atouts pour ces logements qui en plus d'être neufs et contemporains offrent de beaux volumes. Des logements confortables et modernes pour un loyer très modéré: de 263 € pour un type II à 434 € le type IV. Composition: 4 appartements de types II, 10 maisons de types III et IV.



TÉMOIGNAGE : ÉVELYNE, FIDÈLE À SON QUARTIER

Évelyne Boizumeau est très attachée à son quartier de Bel Air qu'elle n'a jamais quitté.

Elle est née dans une des 63 maisons basses construites ici en 1951. Puis, elle et son mari ont traversé la rue pour s'installer dans le petit immeuble collectif de l'allée des Framboisiers juste en face, avant de réaménager dans l'une de ces maisons en 1976. *"Nous souhaitons alors un pavillon de plain-pied avec jardin et une chambre pour notre fils"*. Mais aujourd'hui la maison est devenue trop grande, il faut entretenir le jardin et les problèmes d'humidité sont difficiles à supporter.

La construction de ces nouveaux logements, va lui permettre de s'installer dans un logement plus petit, neuf, et ne demandant aucun entretien.

Elle pourra conserver ses relations et ses habitudes dans le quartier. Cette opportunité lui permettra, une nouvelle fois, de rester fidèle à Bel Air.

DES LOGEMENTS POUR LES "SENIORS"

Chartres Métropole Habitat va livrer courant novembre sa troisième résidence intergénérationnelle à Chartres, quartier de la Croix Jumelin : la "Résidence les Marronniers". Ces logements sont adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite et ont pour objectif de favoriser le maintien à domicile des seniors en légère perte d'autonomie.



La troisième résidence intergénérationnelle, "Les Marronniers", est située 15 rue du Bourgneuf à Chartres (près de la Place Drouaise).

aux personnes à mobilité réduite (lire en encadré ci-dessous).

Les résidences intergénérationnelles sont par ailleurs conçues pour que les personnes isolées ou sans famille puissent préserver des liens sociaux. Quelques logements sont pour cela réservés à des ménages plus jeunes et à des familles, afin de promouvoir les relations et une entraide entre générations.

**40 logements collectifs :
33 types II
7 types III**

► Logements avec terrasse ou balcon.

► 18 emplacements de stationnements privés.

Les résidences intergénérationnelles de Chartres Métropole Habitat ont pour objectif de favoriser le maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans en légère perte d'autonomie. Ces logements sont en effet adaptés

ADAPTÉS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



Les logements disposent :

- d'un ascenseur,
- de volets roulants à commande électrique,
- de receveurs de douche extra-plats,
- de wc rehaussés,
- d'un éclairage des parties communes avec détecteur de présence.
- d'interphones et visiophones.



EN RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Une salle commune avec kitchenette, au rez-de-chaussée permet également d'organiser des ateliers, animations, cours de sport, jeux de société, réunions d'information.

Les rassemblements peuvent être organisés à l'initiative des résidents eux-mêmes ou de prestataires extérieurs.



À PARTIR DE 226 € LE TYPE II

Ces appartements sont destinés à des personnes aux revenus inférieurs aux plafonds de ressources légaux.

Leurs attributions sont soumises à la décision de la Commission d'Attribution des Logements et de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation de Logements.

Pour un type II, d'une surface habitable allant de 39 à 65 m², le montant du loyer (hors charge) démarre à 226 euros .

Pour un type III, d'une surface habitable comprise entre 58 et 76 m², le montant du loyer (hors charges) démarre à 367 euros.

- ▶ Pour les personnes aux revenus moyens ou modestes
- ▶ Des logements adaptés à la perte de mobilité
- ▶ Des logements préservant l'autonomie et l'indépendance de chacun
- ▶ Une salle commune pour organiser des activités et créer du lien social.

DES LOGEMENTS SONT ENCORE DISPONIBLES !

Ces logements vous intéressent, contactez notre Pôle Attribution de logements au 02 37 25 65 94



NOS AUTRES ACTIONS EN DIRECTION DES PLUS ÂGÉS

À L'ÉCOUTE DES SENIORS ET DES PERSONNES ISOLÉES À MOBILITÉ RÉDUITE



Toute l'année les services de Chartres Métropole Habitat mènent une action de veille téléphonique à destination des personnes de plus de 80 ans.

Lorsqu'une situation particulière se présente, en période de canicule ou de crise sanitaire comme celle que nous avons connue, cette action est intensifiée.

C'est ainsi que durant la période de confinement 400 locataires (des seniors mais aussi des personnes isolées en situation de mobilité réduite) ont été contactés afin de s'assurer qu'elles se portaient bien.

"Les services de Chartres Métropole Habitat se sont assurés que les personnes n'avaient pas de problème de santé ou de difficultés importantes" explique Élisabeth Fromont vice-présidente de l'Office.

"Les locataires les plus fragiles ont été orientés vers des services spécifiques d'aide à la personne et ceux rencontrant des problèmes techniques urgents vers les services compétents de Chartres Métropole Habitat. Il a été proposé de reprendre contact une fois par semaine avec chaque locataire qui y était favorable. 120 personnes ont ainsi été suivies durant cette période".

AU CLOS IRIS : 6 APPARTEMENTS NEUFS

Chartres Métropole Habitat a mis en location six appartements livrés rue de La Roseraie à Chartres.



Le bâtiment de deux étages destiné à accueillir ces appartements côtoie un autre petit immeuble collectif ainsi que des pavillons destinés au secteur privé. Ces logements constituent un nouvel ensemble immobilier du quartier de La Roseraie baptisé le "Clos Iris".

Chartres Métropole Habitat y propose en location trois types II et trois types III. Chaque appartement dispose d'un séjour/cuisine, d'une salle de bains avec douche, d'une chambre pour les types II et deux chambres pour les types III. À noter la présence de deux types III en duplex.

Chaque logement est traversant et dispose de placards, d'un balcon d'une surface de 3,6 à 4,6 m², d'une cave de 4 m², de deux places de stationnements extérieurs et d'un accès au local vélos. Le chauffage et l'eau chaude sont individuels au gaz.

COMPOSITION ET LOYER

Au rez-de-chaussée

1 type III de 73,68 m², 421,55 €,
1 type II de 51,83 m², 266,68 €.

1er étage

1 type II de 52,65 m², 270,85 €,
1 type II de 51,8 m², 266,71 €.

1er et 2 étage

1 type III duplex de 67 m², 385,61 €,
1 type III duplex de 66,67 m², 383,83 €.



RUE DU SOUVENIR FRANÇAIS

17 PAVILLONS ATTRIBUÉS



Dix-sept pavillons ont été livrés à Chartres Métropole Habitat et mis en location.

Ils se présentent en bandes ou isolés, au sein d'un îlot privé, entre la rue du Souvenir Français et le Chemin des Petites Pierres Couvertes.

Ces maisons possèdent les chambres à l'étage (deux pour les types III et trois chambres pour les types IV). Chacune est dotée d'une terrasse et d'une place de stationnement aérienne, un garage pour l'un des pavillons. Chauffage et production d'eau chaude: individuel, par pompe à chaleur air/air.



SURFACES ET LOYER

8 types IV, 89 et 99 m², à partir de 456 €,

9 types III, 70 m², à partir de 360 €.



LA COURTILLE : 30 LOGEMENTS EN CENTRE VILLE



Derniers ajustements avant la livraison des deux premiers bâtiments de l'îlot Courtille qui marquent l'entrée du centre ville.

Chartres Métropole Habitat va ainsi réceptionner 30 logements locatifs à l'angle des rues Mendès-France et Victor Gilbert. Des logements de grande qualité, spacieux et lumineux, agrémentés de larges balcons ou de terrasses, avec pour certains vue sur la Cathédrale ou le jardin intérieur.

Au total, ce sont cinq bâtiments qui vont venir encadrer un jardin paysager : 30 logements locatifs réservés à Chartres Métropole Habitat et une résidence hôtelière pour cette première phase puis, dans une deuxième tranche, 68 logements en accession privée (dans deux bâtiments) et une résidence étudiante.

Caractéristiques et loyers

- immeuble de 4 étages + 1 niveau en retrait,

- ascenseur,
- stationnement en parking souterrain,
- chauffage et eau chaude : gaz, collectif,
- 12 types II, surfaces habitables de 50 à 62 m², loyers entre 243 et 321 €,
- 14 types III, surfaces habitables entre 66 et 86 m², loyers de 350 à 467 €,
- 4 types IV, surfaces hab. de 87 à 111 m², loyers de 510 à 594 €.



DANS L'AGGLOMÉRATION

15 LOGEMENTS LOCATIFS POUR CLÉVILLIERS



Clévilliers va réceptionner quinze pavillons.

Chartres Métropole Habitat qui a acquis le terrain a confié l'aménagement, la viabilisation, les raccordements et la construction à Pierres et Territoires.

Un programme tout en alternance de

tons et de volumes qui s'intègre parfaitement dans l'environnement de cette commune.

L'ensemble pavillonnaire est desservi par une voie nouvelle. Chaque logement dispose d'un carport et place de parking extérieure ainsi que d'un jardin clos.

CARACTÉRISTIQUES ET LOYERS

- 9 types III de plain-pied, surface habitable de 65,37 m², Loyers : 319,66 et 362,15 €.

- 6 types IV, disposant d'un étage, surface habitable de 77,72 m², Loyer: 430,57 €.

8 PAVILLONS LIVRÉS À BAILLEAU L'ÉVÊQUE



Bailleau l'évêque va pouvoir accueillir ses nouveaux locataires.

8 logements publics, jumelés, ont été intégrés au nouveau lotissement rue du Soleil Couchant. Un programme confié par Chartres Métropole Habitat au Constructeur Sologne Loire et

Habitat.

Les logements disposent au rez-de-chaussée d'une cuisine/séjour, une salle d'eau avec wc, un garage; à l'étage: trois chambres et une salle de bains avec wc. Tous ont un jardin et une place de stationnement supplémentaire en extérieur.

Les logements sont équipés d'une pompe à chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire).

COMPOSITION ET LOYERS

8 types IV de 98 m² de surfaces habitables.

Loyers : 449 et 506 €.

À CHARTRES, LES CLOS POURSUIVENT LEUR RENOUVEAU !



Vous le savez, dans un objectif de mixité qui s'applique à l'ensemble des quartiers de la ville de Chartres, le nouveau quartier des Clos accueille du logement public (social) et du logement privé.

Parfois nous trouvons ces deux types de logements dans un même immeuble, une même cage d'escalier. Parfois, ce sont des immeubles entiers, les uns gérés par le secteur public, les autres par le secteur privé, qui se côtoient; sans que rien ne puisse les distinguer, hormis le montant du loyer.

C'est ainsi, que le quartier des Clos poursuit sa mue.

Un tout nouvel immeuble, la résidence Renouv'O, est en cours de construction. Quatre bâtiments au-



Le projet Renouv'O

tour d'un espace paysager entre les rues des Blottes, l'avenue Louis Lumière et la rue des Petits Clos, vont prendre place.

Aucun logement social dans cette

résidence, mais une architecture de nouveau très avantageuse et contemporaine qui rend une nouvelle fois fier de vivre dans ce nouveau " beau lieu".

LES RENDEZ-VOUS DANS VOTRE QUARTIER!

(Calendrier prévisionnel sous réserve d'évolution de la pandémie)

- Samedi 16 janvier 2021 : Les Clos font leur nettoyage de Nouvel An avec cocktail déjeunatoire, 10H30-12H00, départ de la MPT.
- Jeudi 21 janvier 2021 : inauguration de la boîte à livres, 17h00, MPT des Petits Clos.
- Janvier-mars (date à fixer) : kermesse des 10 ans de l'école, 17h00, école Henri IV.
- Dimanche 21 mars 2021 : 3ème vide-grenier du Conseil Citoyen des Clos, 10H00-17H00, place du marché.
- Samedi 27 mars 2021 : Rallye de la laïcité 2021, 14H00, départ de la MPT.
- Samedi 27 mars 2021 : Repas du monde, 19H00, MPT.
- Dimanche, mi avril 2021 (date à fixer) : Les Clos en fêtes 3, 10H00-17H00, Parvis de la MPT.
- Samedi 20 ou 27 novembre : Fête de la Récup' organisée par la Régie des 3R, 9h00-17h00, Forum de La Madeleine.



REPONDEZ AUX ENQUÊTES SLS

Enquête SLS Votre réponse est obligatoire

La réglementation impose aux bailleurs sociaux de vérifier chaque année la situation familiale, les ressources et les activités professionnelles de leurs locataires par le biais de l'enquête Supplément de Loyer de Solidarité (SLS).

Vous avez reçu un formulaire d'enquête prérempli. Il vous a été adressé par voie postale. Notre organisme a confié à la société CBA le traitement de ces enquêtes. A réception de ce courrier vous devez compléter le questionnaire et l'accompagner des justificatifs demandés.

Vous avez la possibilité de répondre au questionnaire via le portail Web de la société CBA où vous pouvez effectuer votre télédéclaration et joindre les pièces demandées. Ce portail est également accessible depuis le site Internet de Chartres Métropole Habitat (via un lien « enquête SLS »).

Vous avez aussi la possibilité de faire parvenir l'enquête et les photocopies des pièces par voie postale en utilisant l'enveloppe de retour jointe.

La société CBA effectuera des relances par courrier, par SMS ou par mail pour dossier non reçu ou incomplet. Un centre d'appels sera par ailleurs ouvert du lundi au samedi matin afin de répondre à vos questions.

Attention, en l'absence de réponse d'importantes pénalités mensuelles seront appliquées.

L'INTERDICTION DE SOUS LOUER SON LOGEMENT

Dans un courrier envoyé aux trois principales plateformes de location, Airbnb, Le Bon Coin et de Particulier à Particulier, l'Union Sociale pour l'Habitat met en demeure les trois plateformes d'améliorer leur information aux locataires du parc social. Elle leur rappelle l'interdiction de mettre en location le logement social occupé, sous peine d'importantes sanctions (à l'exception du cas des locataires qui s'engagent dans une démarche d'accueillant familial non lucrative, avec un contrat spécifique, en faveur des publics âgés ou handicapés). Hormis le cas des accueillants familiaux, les pratiques de sous-location de logements sociaux, en meublé ou non, font encourir une peine d'amende de 9000 euros. Or, en cas de fautes, c'est le locataire titulaire du bail qui est sanctionné, et pas la plateforme.



LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR FACILITER LE PAIEMENT DE SON LOYER

Durant la période de confinement nos équipes avaient contacté chacun des foyers qui avait des difficultés pour s'acquitter de son loyer et en connaître les raisons.

"Certains ont été confrontés à une perte d'emploi ou à une baisse de revenus» explique la Directrice Locative immobilière et sociale.

"D'autres locataires ont rencontré des difficultés d'ordre matériel pour régler leur loyer lorsqu'ils souhaitaient le faire en espèces ou par carte bancaire alors que les bureaux de l'Office et les bureaux de Poste étaient fermés."

Nous vous rappelons que vous pouvez demander le prélèvement automatique du montant du loyer sur votre compte bancaire, cela vous évite toute autre démarche et déplacements.

Les services proposent d'ailleurs une date supplémentaire de prélèvement automatique: **le 15 du mois, en complément des 6, 8, 10, 12 actuellement actives afin de répondre aux situations diverses.**

Renseignements : 02 37 25 65 95
paiementdesloyers@chartres-habitat.com



UNE AMENDE FORFAITAIRE POUR OCCUPATIONS ILLICITES DES HALLS

Au délit d'occupation illicite de parties communes d'un immeuble correspondaient jusqu'à présent des sanctions difficiles à mettre en œuvre. Aujourd'hui, la loi de Programmation 2018-2022 et de Réforme pour la justice étend la procédure de l'amende forfaitaire à ce délit.

La simple constatation d'occupation illégale est considérée comme une infraction, à l'instar de ce qui existe pour les délits routiers.

Les policiers peuvent donc faire respecter la loi lors de leur intervention et sanctionner par le paiement d'une amende les intervenants sans que le dépôt d'une plainte soit nécessaire.

Lorsque l'infraction est accompagnée de violences ou de menaces, la peine est portée jusqu'à 6 mois de prison et 7 500 € d'amende.

NUMÉROS UTILES

ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS

Pour effectuer des démarches courantes, obtenir un premier niveau d'information, déposer une réclamation (pour le traitement d'un sinistre, des problématiques techniques ou des troubles de voisinage), déposer ou remettre des documents, payer son loyer à la borne, et solliciter un rendez-vous avec un service:

23 rue des Bas Bourgs à Chartres. Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17 heures, tél. 02 37 25 65 25.

GUICHET UNIQUE, 32 boulevard Chasles à Chartres.

Réception téléphonique, uniquement sur rendez-vous. Tél. 02 37 25 26 01.

POUR ÊTRE REÇU DANS LES SERVICES

contactez votre interlocuteur par mail ou tél (coordonnées ci-dessous) avant de vous déplacer, un rendez-vous vous sera proposé.

Les conseillers répondent à vos questions sur appel téléphonique ou courriel. Pour être reçu, prenez rendez-vous.

DEMANDE DE LOGEMENT OU DE CHANGEMENT DE LOGEMENT, 02 37 25 65 94, uniquement les mardis et mercredis de 8h30 à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 17 heures, attribution@chartres-habitat.com

AVIS D'ÉCHÉANCE, CHARGES, 02 37 25 65 05
comptalocative@chartres-habitat.com

APL, DIFFICULTÉS FINANCIÈRES, ENCAISSEMENT DU LOYER, RLS (réduction de loyer de solidarité)
02 37 25 65 95 - paiementdesloyers@chartres-habitat.com

SLS (SUPPLÉMENT DE LOYER DE SOLIDARITÉ), 02 37 25 65 14

RÉCLAMATIONS POUR TROUBLES DE VOISINAGE, 02 37 25 65 50, reclamation@chartres-habitat.com

PRÉAVIS, ÉTATS DES LIEUX, BADGES, INTERVENTIONS TECHNIQUES, 02 37 25 65 54, secretariatdtp@chartres-habitat.com

PERSONNEL DE PROXIMITÉ, 02 37 34 53 27, proximite@chartres-habitat.com, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 20 heures (employés d'immeubles, service enquêtes et médiations, permanence tranquillité).

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ, 02 37 25 65 93
accession@chartres-habitat.com

VOS DÉMARCHES EN LIGNE - WWW.CHARTRESMETROPOLEHABITAT.COM

■ Régler son loyer par Carte Bancaire



■ Envoyer un mail et des pièces jointes au service dédié à partir d'un menu déroulant permettant d'adresser directement le message au service qui traitera votre demande.

■ Télécharger des modèles de courrier

■ Télécharger ou remplir un dossier de demande de logement.

■ Effectuer une demande de mutation

■ Consulter la Foire Aux Questions

BESOIN D'UNE INTERVENTION TECHNIQUE

Contactez directement les prestataires suivants :

CONTRAT MULTISERVICES - COGEMUST 02 57 47 01 70

- Robinetterie, plomberie
- Interphonie
- Systèmes de ventilation (logements collectifs)
- Installations électriques à l'intérieur du logement
- Vérification des installations gaz du logement
- Serrurerie, quincaillerie (y compris porte palière)
- Menuiseries extérieures et intérieures
- Boîtes aux Lettres

EAU CHAUDE ET CHAUFFAGE INDIVIDUEL

ENGIE HOME SERVICES 09 77 40 58 25

■ Chaudière gaz, convecteur gaz, chauffe-eau ou chauffe-bains gaz

COGEMUST 02 57 47 01 70

■ Chauffe-eau électrique, chauffe-eau thermodynamique, convecteur électrique, chaudière électrique, pompe à chaleur

SERVICE DES RÉCLAMATIONS

DE CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT 02 37 25 65 50

- Eau chaude et chauffage collectif
- Ascenseur
- Portails coulissants, portes automatiques
- Vide-ordures (un site concerné)
- Réception TV/TNT
- Réseau d'évacuation

DÉSINSECTISATION, DÉRATISATION, DÉSOURISATION SAPIAN (NOUVELLE DÉNOMINATION DE ISS FACILITY)
02 38 76 02 11

ASTREINTE TECHNIQUE - 02 37 25 25 99.

En cas d'URGENCE, le soir après 17 heures, le week-end et les jours fériés. Uniquement lorsqu'il y a danger pour les personnes ou les bâtiments.